

non, la connaissance psychiatrique est encore à ses débuts. Je lisais récemment qu'on vient de découvrir, après 40 ans d'emprisonnement, qu'un condamné, considéré comme fou, était sain d'esprit, et qu'on lui a donné une compensation de \$105,000 ou \$125,000. On s'est amélioré. La science psychiatrique de l'époque n'était pas à point.

Je suis persuadé que la science psychiatrique était bien imparfaite et qu'elle a jugé coupables des gens qui, aujourd'hui, ne seraient plus jugés coupables. C'est devant la faiblesse de nos moyens que je dis qu'en toute conscience nous ne pouvons pas juger d'un autre homme.

● (5.10 p.m.)

J'ai eu l'occasion d'étudier le dossier d'un jeune meurtrier, à un moment donné. Tout indiquait un assassinat perpétré de sang-froid. Et il en était peut-être ainsi.

Seulement, quand je repassais la vie du jeune homme—il avait été élevé dans des orphelinats—je me posais des questions. Il avait été frustré sur le plan familial, il avait eu de la difficulté à gagner sa vie et, à un moment donné, il est tombé dans le sentier du meurtre, du vol et de la dépravation morale.

Quand la société fait un enfant comme ça, c'est-à-dire quand la société permet qu'un enfant ne reçoive pas la formation voulue, qu'un enfant n'ait pas une vie normale, il n'est pas étonnant qu'il n'obéisse plus aux règles de la communauté, et quand nous le jugeons, c'est la société elle-même que nous jugeons.

D'ailleurs, je me souviens de Charles Péguy qui disait, je ne sais pas comment on le dirait en anglais, mais en français c'est très beau, ceci:

Le père sur qui le fils lève la main est responsable (le père est responsable) d'avoir fait un fils qui leva la main sur lui.

Et c'est tout cet aspect de la responsabilité, monsieur l'Orateur, qu'il nous est impossible de délimiter. Si nous pouvons trouver une institution humaine qui puisse vraiment l'apprécier objectivement, je suis d'accord sur la peine de mort. Si l'on ne peut pas me fournir cette garantie, je ne puis pas être d'accord.

Il y a une très grande responsabilité. D'ailleurs, nous trouvons des problèmes semblables dans d'autres domaines.

Je me souviens de certains travailleurs qui ont été exploités tout le temps de leur vie, à des salaires ridicules, qui n'ont pas pu envoyer leurs enfants à l'école, qui n'ont pas pu s'instruire ni faire instruire leurs enfants et, à un moment donné, on leur dit: Vous n'aurez pas de meilleurs salaires, parce que vous êtes des ignorants, parce que vos enfants n'ont pas été à l'école.

[L'hon. M. Marchand.]

C'est-à-dire qu'on prend le produit de notre société et qu'on le rend responsable de ses propres incuries.

Il est possible, il est même certain qu'il y a des responsables. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas qui tuent et qui, vraiment, devraient être pendus. La seule chose, je dis que nous n'avons pas les moyens de les juger, surtout si la sanction porte sur la vie elle-même. Les seules sanctions que nous pouvons imposer sont celles qui protègent la société en privant de liberté; pour une période plus ou moins longue, les personnes par qui le crime s'exprime.

Je ne connais pas un homme qui puisse dire: je viens de porter un jugement et je suis certain que ce jugement est juste. Le risque de l'injustice est intolérable, lorsque la vie elle-même est en jeu.

Eh bien, quand on est dans une situation comme celle-là, monsieur le président, la conscience profonde est engagée. Je ne dis pas que ceux qui favorisent la peine de mort sont des méchants ou n'ont pas de conscience. Je dis que, quant à la mienne, je ne vois pas comment je pourrais, à moins que la loi me dicte ma conduite dans une fonction que j'ai acceptée de remplir, porter un jugement sur une réalité que je ne puis saisir. Je ne le ferai jamais suivant mon propre jugement et ma conscience pour la raison très simple, je le répète, que je ne le sais pas, et je ne connais pas beaucoup d'hommes qui le savent.

Je voudrais, à ce stade, rapporter une citation qui cadrera probablement assez mal avec le Règlement et les objectifs de la Chambre. Mais, parfois, la poésie se rapproche plus de la vérité que nos autres moyens d'expression. Il s'agit d'un texte de Charles Baudelaire, un grand poète français, qui disait:

...O Créateur! peut-il exister des monstres aux yeux de celui-là seul qui sait pourquoi ils existent, comment ils se sont faits, et comment ils auraient pu ne pas se faire...

Il est le seul à le savoir et, à ce moment-là, évidemment, ceux qui prétendent s'y substituer courent des risques considérables, c'est-à-dire qu'ils courent le risque d'être injustes.

Mais existe-t-il un moyen de protéger la société, parce qu'il faut la protéger, il n'y a aucun doute? Je crois qu'on l'a mentionné, et l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) l'indiquait tout à l'heure, qu'il y a des condamnations à vie, pourvu que ce soit vraiment des condamnations à vie. Je suis le premier à être d'accord. Condamner des meurtriers à la prison et les faire sortir au bout de cinq, six ans, surtout quand on ne sait pas s'ils sont réhabilités et, surtout, pour les mêmes raisons que je donnais tout à l'heure, parce qu'on ne sait pas vraiment ce